

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL (Euronext Paris)

Par courrier du 4 juin 2008, Morgan Stanley (1585 Broadway, New York, NY 10036, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi indirectement :

- en hausse, le 2 juin 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir indirectement à cette date, 13 072 637 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Morgan Stanley & Co. Incorporated (2)	450 207	0,18
Morgan Stanley & Co. International Plc (3)	8 163 480	3,19
MSDW Equity Finance Services (I) Cayman Ltd (3)	4 458 950	1,74
Total	13 072 637	5,11

- en baisse, le 3 juin 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir indirectement 8 741 013 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 3,41% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Morgan Stanley & Co. Incorporated (2)	449 572	0,18
Morgan Stanley & Co. International Plc (3)	3 832 491	1,50
MSDW Equity Finance Services (I) Cayman Ltd (3)	4 458 950	1,74
Total	8 741 013	3,41

Ces franchissements de seuils résultent notamment d'opérations de prêts emprunts de titres.

- (1) Sur la base d'un capital composé de 255 993 827 actions représentant autant de droits de vote.
(2) Directement contrôlée par Morgan Stanley.
(3) Indirectement contrôlée par Morgan Stanley.